



Occitanie - 3^{ème} trimestre 2023

Au 3^{ème} trimestre 2023, la région Occitanie connaît une évolution de son économie en demi-teinte. Par rapport au 2^{ème} trimestre, la création d'emploi repart et on observe un nombre record de nouvelles entreprises. Par ailleurs, le recours à l'activité partielle continue de reculer nettement. Néanmoins, le retournement sur le marché de l'emploi se confirme avec une hausse du chômage pour le deuxième trimestre consécutif. L'emploi intérimaire est toujours en berne et un nombre croissant d'entreprises sont contraintes de solliciter une procédure de sauvegarde de l'emploi.

EMPLOI

Au 3^{ème} trimestre 2023, l'emploi salarié progresse à nouveau (+0,2%) après s'être stabilisé le trimestre précédent. L'emploi intérimaire continue lui de reculer (-1,4%). De plus, le nombre de déclarations préalables à l'embauche repart à la hausse, principalement pour les contrats durables.

En parallèle, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B et C est en hausse dans toutes les catégories et pour tous les profils (à l'exception des seniors). Le taux de chômage s'oriente également à la hausse à 8,8% de la population active (+0,2 point) et suit ainsi la tendance nationale.

DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

Au cours des quatre derniers trimestres, 74 740 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage dans la région, un nombre toujours en progression par rapport à l'année glissante précédente (+3,7%). Un palier semble cependant se dessiner puisque la dynamique faiblit. Par ailleurs, 24 600 jeunes ont débuté un contrat d'engagement jeune (CEJ) depuis le début de l'année 2023.

DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Plus de 25 000 entreprises ont été créées dans la région ce trimestre, un nombre élevé et en hausse porté par de nombreuses créations de micro-entreprises.

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Le recours au chômage partiel diminue à nouveau fortement entre les mois de juillet et septembre. Si elle reste surreprésentée dans les indemnités, la part de l'industrie diminue à 38% ce trimestre. Par ailleurs, un peu plus de 200 emplois ont été impactés par des plans de sauvegarde de l'emploi ce trimestre, une tendance qui reste cependant à la baisse sur un an.

RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

Avec 189 100 bénéficiaires en Occitanie, le recours au RSA atteint son niveau le plus bas depuis 2019. A l'inverse, le nombre de bénéficiaires de la prime d'activité continue de progresser légèrement.

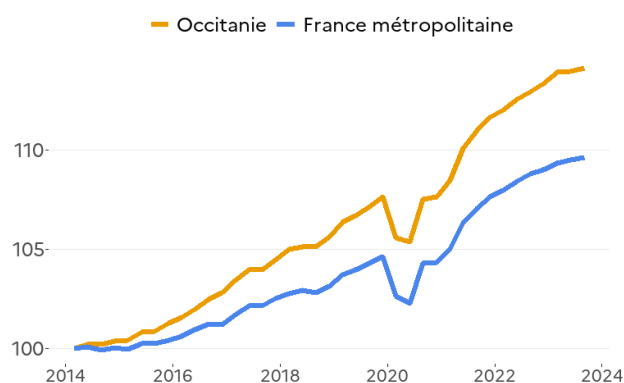
Emploi salarié et intérimaire

Au 3^{ème} trimestre 2023, l'emploi salarié progresse à nouveau en Occitanie après s'être momentanément stabilisé au 2^{ème} trimestre. Près de 3 600 emplois ont été créés au cours du trimestre (+0,2%) alors que 600 emplois avaient été détruits entre avril et juin 2023 (-0,0%). Au niveau national, la dynamique est un peu moins forte qu'en Occitanie (+0,1%). Sur un an, 22 200 emplois ont été créés dans la région (+1,0%).

Ce trimestre, des emplois ont été créés à la fois dans le secteur public (+0,1%) et dans le secteur privé (+0,2%) mais avec de faibles volumes. Ces progressions sont par ailleurs proches de celles enregistrées en France métropolitaine.

En trois mois, l'emploi salarié progresse dans l'industrie et les services mais recule dans l'agriculture et la construction. La baisse est particulièrement marquée dans le secteur agricole qui perd 1 400 emplois salariés (-4,5%). A l'inverse, l'industrie est le secteur le plus dynamique avec près de 1 600 emplois créés (+0,6%). Sur un an les tendances sont semblables puisque l'agriculture et la construction sont les deux seuls grands secteurs qui ont vu leur nombre d'emplois diminuer.

Évolution de l'emploi salarié régional (Base 100 au 1er trimestre 2014)



	T1 2014	T3 2023
Privé	100	116,7
Public	100	106,9
Occitanie	100	114,2
Privé	100	111,9
Public	100	102,1
France métropolitaine	100	109,6

Source : Insee - Estimations trimestrielles d'emploi
Données corrigées des variations saisonnières.

Emploi salarié total et intérimaire par secteur d'activité en Occitanie au 3^{ème} trimestre 2023

Secteur d'activité	Emplois totaux (T3 2023)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Emplois intérimaires (T3 2023)	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Taux de recours à l'intérim
Agriculture	30 460	-4,5 %	-1,6 %	300	+3,0 %	-7,6 %	1,0 %
Construction	144 580	-0,6 %	-1,6 %	13 270	-2,0 %	-7,1 %	9,2 %
Industrie	251 380	+0,6 %	+2,0 %	15 670	-0,9 %	-1,0 %	6,2 %
Tertiaire marchand	992 980	+0,2 %	+1,4 %	21 670	-2,1 %	-7,8 %	2,2 %
Tertiaire non-marchand	772 590	+0,3 %	+0,9 %	3 900	+2,3 %	-1,5 %	0,5 %
Total Occitanie	2 191 990	+0,2 %	+1,0 %	54 810	-1,4 %	-5,3 %	2,5 %
Total France métropolitaine	26 408 000	+0,1 %	+0,8 %	757 060	-2,1 %	-5,1 %	2,9 %

Sources : Insee - Estimations trimestrielles d'emploi. Dares - Emploi intérimaire.
Données corrigées des variations saisonnières.

L'emploi intérimaire contribue une nouvelle fois négativement à l'évolution de l'emploi ce trimestre (-1,6%) avec 800 postes détruits. Cette tendance s'observe depuis près d'un an et touche l'ensemble des secteurs d'activité. Une légère amélioration est toutefois à noter dans l'agriculture et les services non-marchands (enseignement, santé, administration) ce trimestre. Le taux de recours à l'intérim est de 2,5% dans la région.

Au niveau national, l'emploi intérimaire est également en berne avec un recul plus marqué que dans la région au cours du trimestre (-2,1%).

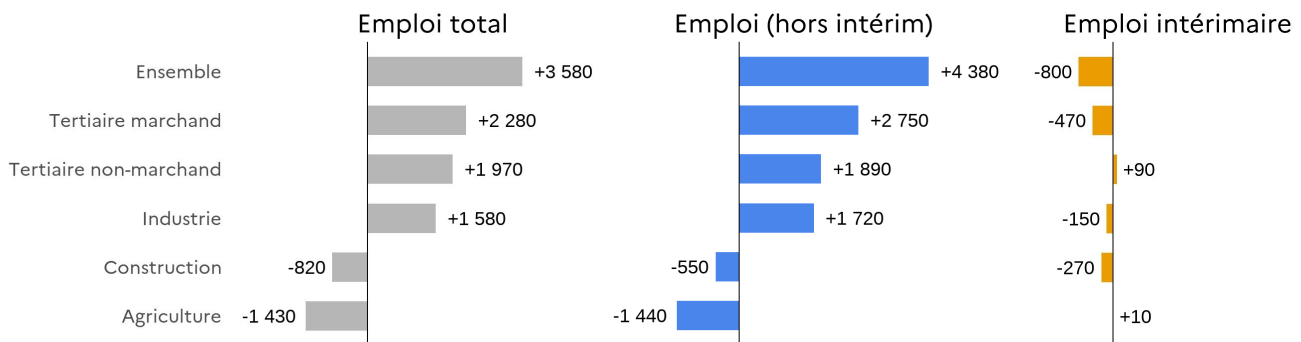
Attention :

Dans les estimations d'emploi coproduites par l'Insee, la DARES et l'Acoss, l'emploi intérimaire est calculé dans un secteur dédié (celui des agences d'intérim) et est localisé au lieu de l'agence d'intérim. Afin d'obtenir une meilleure appréciation de l'emploi sectoriel de la région, le SESE Occitanie a réaffecté ces intérimaires au lieu de la mission et au secteur d'activité de l'établissement utilisateur d'intérimaires. Par conséquent, les volumes d'emploi par secteurs diffèrent de ceux diffusés par l'Insee.

Définition :

Le **taux de recours à l'intérim** est le nombre d'emplois intérimaires en fin de trimestre rapporté au nombre d'emplois total.

Contribution de l'emploi intérimaire à l'évolution trimestrielle de l'emploi en Occitanie au 3^{ème} trimestre 2023



Sources : Insee - Estimations trimestrielles d'emploi. Dares - Emploi intérimaire. Données corrigées des variations saisonnières.

Déclarations préalables à l'embauche (DPAE)

Au 3^{ème} trimestre 2023, l'URSSAF régionale a enregistré un peu plus de 577 500 déclarations préalables à l'embauche. Ce nombre progresse à nouveau sur le trimestre (+1,4%) porté notamment par les CDD de plus d'un mois (+2,0%) et les CDI (+1,4%). Les DPAE pour des CDD de moins d'un mois progressent également (+1,2%). Sur un an, le nombre de DPAE reste cependant orienté à la baisse pour les CDD d'un plus d'un mois (-3,9%) et les CDI (-1,6%).

Au niveau de la France métropolitaine, le volume de DPAE progresse également mais plus faiblement que dans la région (+0,6% sur le trimestre).

Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) :

La DPAE est une procédure obligatoire et nominative qu'un employeur doit effectuer auprès de l'URSSAF dans les 8 jours précédant l'embauche d'un salarié.

Nombre de déclarations préalables à l'embauche par type de contrat en Occitanie au 3^{ème} trimestre 2023

	Nombre de DPAE au T3 2023	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
CDI	99 530	+1,4 %	-1,6 %
CDD	477 990	+1,4 %	+1,1 %
- Plus d'un mois	115 610	+2,0 %	-3,9 %
- Moins d'un mois	362 380	+1,2 %	+2,7 %
Total Occitanie	577 510	+1,4 %	+0,6 %
Total France métropolitaine	6 899 680	+0,6 %	+0,2 %

Source : URSSAF Occitanie.
Données corrigées des variations saisonnières.

Demande d'emploi

Au 3^{ème} trimestre 2023, la région compte 543 800 demandeurs d'emploi en catégorie A, B ou C, nombre qui progresse à nouveau (+0,3%) après plusieurs trimestres consécutifs de baisse. Cela repré-

sente 1 450 personnes inscrites à Pôle Emploi en plus dans la région. Cette hausse trimestrielle est un peu plus forte qu'en France métropolitaine où le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 0,2%.



Dans le détail, tous les publics sont concernés par cette hausse, à l'exception des seniors. Le nombre de demandeurs d'emploi sans activité (catégorie A) progresse de 0,4% soit plus rapidement que les demandeurs d'emploi en activité réduite (+0,2% pour les catégories B et C). Les jeunes sont par ailleurs les premiers concernés par cette détérioration. Enfin, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis plus d'un an) est également en légère hausse (+0,1%).

L'évolution de la demande d'emploi sur l'année écoulée est cependant toujours favorable avec une diminution du nombre de demandeurs d'emploi de 0,4% (contre 1,3% au niveau national).

Nombre moyen de demandeurs d'emploi inscrits au cours du 3^{ème} trimestre 2023 en catégories A, B et C

	Demandeurs d'emploi	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Catégorie A	303 650	+0,4 %	-3,1 %
Catégories B et C	240 150	+0,2 %	+3,4 %
Hommes	261 530	+0,4 %	+0,3 %
Femmes	282 270	+0,1 %	-1,0 %
Moins de 25 ans	68 650	+1,0 %	+2,8 %
25 - 49 ans	322 020	+0,3 %	-0,7 %
50 ans et plus	153 130	-0,2 %	-1,0 %
Longue durée (> 1 an)	241 160	+0,1 %	-4,2 %
Total Occitanie	543 800	+0,3 %	-0,4 %
Total France métropolitaine	5 076 600	+0,2 %	-1,3 %

Source : Pôle Emploi, Données corrigées des variations saisonnières et des effets de jours ouvrables

Demandeurs d'emploi :

Sont désignées comme demandeurs d'emploi toutes les personnes inscrites à Pôle Emploi.

La définition de demandeur d'emploi de Pôle Emploi ne correspond pas à celle du Bureau International du Travail (BIT), de ce fait les évolutions de la demande d'emploi et du taux de chômage peuvent parfois différer.

Catégories de demandeurs d'emploi :

Catégorie A : Personnes sans emploi tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories B et C : Personnes exerçant une activité réduite tenues de rechercher activement un emploi.

Catégories D et E : Personnes non disponibles pour occuper un emploi (en formation ou contrat aidé).

Taux de chômage

En Occitanie, au 3^{ème} trimestre 2023, le taux de chômage au sens du BIT s'élève à 8,8% de la population active, soit 0,2 point de plus qu'au 2^{ème} trimestre. En France métropolitaine, il progresse également de 0,2 point et atteint 7,2%.

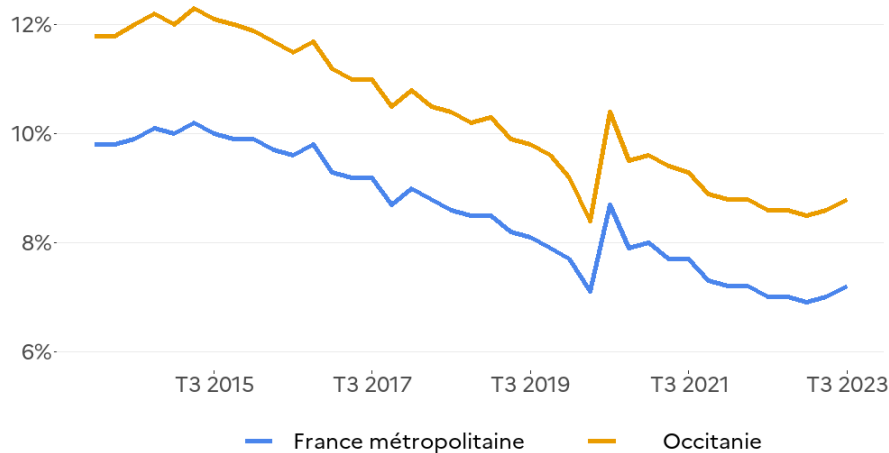
Sur un an, la tendance est également orientée à la hausse avec une progression de 0,2 point à la fois au niveau régional et national.

Après une période continue de baisse puis une pé-

riode de stabilisation entre la fin de l'année 2022 et le début de l'année 2023, le chômage progresse pour le deuxième trimestre consécutif dans la région comme sur le reste du territoire national. Ce trimestre, il progresse dans l'ensemble des régions de France métropolitaine, sans exception.

L'Occitanie possède toujours le 2^{ème} taux de chômage le plus élevé de France métropolitaine derrière les Hauts-de-France (9,2%) et devant Provence-Alpes-Côte-d'Azur (8,1%).

Évolution du taux de chômage en Occitanie et en France métropolitaine depuis le 3^{ème} trimestre 2014



Taux de chômage :

Le taux de chômage localisé est mesuré par l'Insee avec l'enquête Emploi, des données administratives sur l'emploi et les séries de demandeurs d'emploi de Pôle Emploi. L'indicateur du taux de chômage est donc une synthèse de ces sources et répond aux normes fixées par l'Union Européenne, à savoir : être âgé de 15 à 74 ans, être sans travail au cours de la semaine de référence, être disponible pour travailler, être activement à la recherche d'un travail au cours des quatre semaines précédentes ou avoir trouvé un emploi devant débuter dans les trois mois suivants.

Source : Insee - Taux de chômeurs localisés



DISPOSITIFS D'AIDES À L'EMPLOI

Apprentissage

En Occitanie, 74 740 jeunes ont débuté un contrat d'apprentissage au cours des quatre derniers trimestres, soit 2 700 de plus en année glissante (+3,7%). Les signatures de contrat d'apprentissage continuent de progresser en 2023 malgré un ralentissement de la dynamique. Entre 2017 et 2022, le nombre de contrats signés avait triplé suite à la réforme de 2018. Au niveau de la France métropolitaine, le nombre de contrats signés progresse également un peu plus fortement que dans la région (+4,4%).

Le nombre de nouveaux contrats progresse dans l'ensemble des secteurs d'activité et particulièrement dans les services non-marchands (+10,5%).

A la fin du 3^{ème} trimestre 2023, plus de 80 000

jeunes effectuent un apprentissage dans une entreprise de la région, un chiffre qui progresse également (+6,2%). Près des deux tiers d'entre eux sont diplômés du bac ou du supérieur et 42% sont des femmes.

Apprentissage :

Le dispositif d'apprentissage permet à des jeunes, âgés de 16 à 29 ans révolus, de suivre une formation générale théorique et pratique en vue d'acquies un diplôme d'État ou un titre professionnel. L'apprentissage repose sur le principe de l'alternance, la formation théorique étant réalisée dans un CFA (centre de formation d'apprentis) et la formation pratique se déroulant chez un employeur. La relation entre un apprenti et son employeur est régie par un contrat d'apprentissage qui peut être un contrat à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI).

Contrats démarrés et jeunes en apprentissage par secteur d'activité de l'employeur

	Contrats démarrés T4 2022 - T3 2023	Évolution annuelle	Jeunes en apprentissage au 30 septembre 2023	Évolution annuelle
Agriculture	1 630	+1,9 %	1 870	+0,1 %
Construction	8 380	+5,5 %	9 610	+5,2 %
Industrie	9 150	+6,5 %	10 820	+11,6 %
Tertiaire marchand	48 940	+2,2 %	50 910	+4,8 %
Tertiaire non-marchand	6 630	+10,5 %	7 100	+12,6 %
Total Occitanie	74 740	+3,7 %	80 310	+6,2 %
Total France métropolitaine	833 690	+4,4 %	943 780	+6,9 %

Source : Dares - Système d'information des apprentis

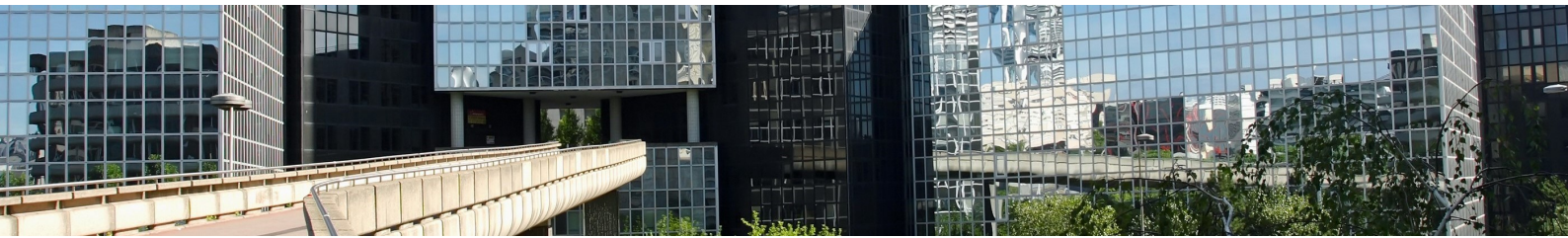
Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)

A fin septembre 2023, plus de 24 600 jeunes ont débuté un contrat d'engagement jeune en Occitanie depuis le début de l'année, soit 8 350 nouvelles entrées au cours du 3^{ème} trimestre.

Avec 11% des entrées de France métropolitaine, l'Occitanie se classe troisième région derrière l'Île-de-France et les Hauts-de-France. Ces jeunes ont pour plus de la moitié d'entre eux entre 18 et 21 ans (59%) et sont à 47% des femmes.

Contrat d'engagement jeune (CEJ) :

Mis en place au 1^{er} mars 2022, le contrat d'engagement jeune s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans n'étant pas étudiants et rencontrant des difficultés pour obtenir un emploi durable. Ce contrat propose un accompagnement individuel et intensif avec un minimum de 15 à 20 heures d'activités hebdomadaires tout au long du parcours. Ce dispositif est mis en œuvre par Pôle Emploi et les missions locales et remplace la garantie jeune.



DÉMOGRAPHIE D'ENTREPRISES

Créations d'entreprises

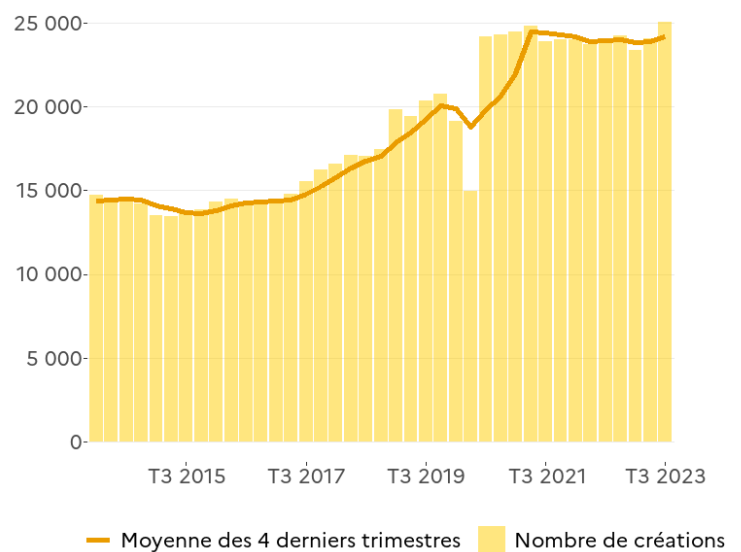


Au 3^{ème} trimestre 2023, 25 050 entreprises ont été créées en Occitanie, un nombre record en hausse de 4,2% sur trois mois. Les créations se maintiennent à un niveau élevé et relativement stable depuis 2021 après avoir fortement progressé les années précédentes. En France métropolitaine, le nombre de créations progresse également avec une dynamique plus forte (+6,4%). Sur un an, la hausse est en revanche plus forte en Occitanie.

La hausse de ce trimestre est une nouvelle fois principalement portée par une augmentation des créations de micro-entreprises (+5,4%), tandis que l'augmentation des créations hors micro-entreprises est plus modérée (+1,7%).

Ce trimestre, les créations d'entreprises progressent dans l'ensemble des secteurs d'activité sans exception. La hausse la plus forte est enregistrée dans le secteur du commerce, des transports et de l'hébergement-restauration (+12,9%).

Évolution du nombre de créations d'entreprises depuis le 1^{er} trimestre 2014 en Occitanie



Créations d'entreprise au 3^{ème} trimestre 2023 en Occitanie par type d'entreprise

	Créations d'entreprises au T3 2023	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Part
Micro-entreprises	16 810	+5,4 %	+11,9 %	67 %
Hors micro-entreprises	8 240	+1,7 %	-8,9 %	33 %
Total Occitanie	25 050	+4,2 %	+4,1 %	100 %
Total France métropolitaine	266 900	+6,4 %	+3,6 %	/

Source : INSEE – Répertoire des entreprises et des établissements
Données corrigées des variations saisonnières

Défaillances d'entreprises



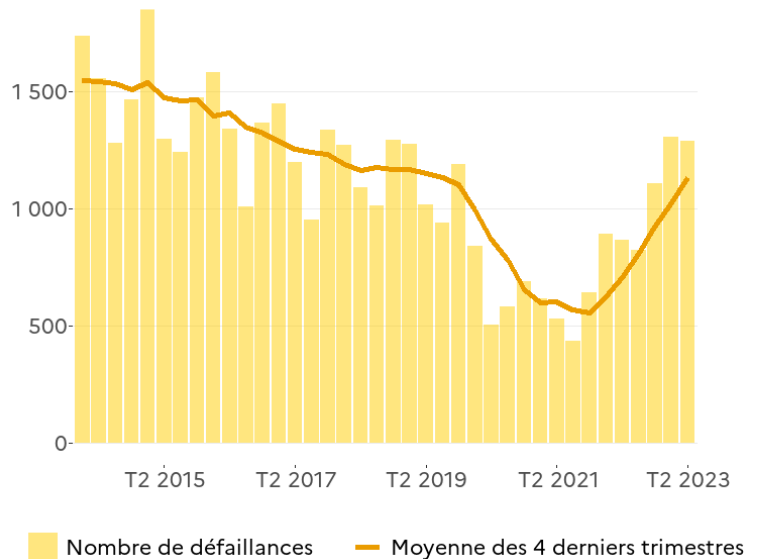
Attention : informations non mises à jour ce trimestre (indisponibilité des données)

Au 2^{ème} trimestre 2023, 1 290 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en Occitanie. Ce nombre est une nouvelle fois en forte augmentation sur un an (+49,1%), hausse nettement plus marquée qu'au niveau national (+33,5%). Ainsi, 10,0% des défaillances de France métropolitaine ont été enregistrées en Occitanie au 2^{ème} trimestre 2023.

Après une hausse ininterrompue depuis deux ans, le nombre de défaillances dépasse désormais nettement son niveau d'avant-crise sanitaire. Au 2^{ème} trimestre 2019, 1 020 défaillances avaient été enregistrées dans la région. La hausse est donc de 26,9% par rapport au niveau d'il y a 4 ans. Le nombre de défaillances avait été fortement ralenti en 2020 et 2021 en raison des aides aux entreprises accordées pendant la crise sanitaire (activité partielle, prêt garanti par l'Etat, etc.).

Sur un an, tous les secteurs d'activité enregistrent une hausse des défaillances sans exception. Ces hausses varient de +37,9% dans l'agriculture à +60,4% dans l'industrie.

Évolution des défaillances d'entreprises depuis le 1^{er} trimestre 2014 en Occitanie



Défaillances par secteur au 2^{ème} trimestre 2023 en Occitanie

Secteur d'activité	Nombre de défaillances	Évolution annuelle	Part
Agriculture	40	+37,9 %	3 %
Construction	280	+45,4 %	22 %
Industrie	80	+60,4 %	7 %
Tertiaire marchand	750	+49,8 %	58 %
Tertiaire non-marchand	130	+50,0 %	10 %
Total Occitanie	1 290	+49,1 %	100 %
Total France métropolitaine	12 920	+33,5 %	/

Source : Banque de France

Défaillances d'entreprises :

Une entreprise est en situation de défaillance ou de dépôt de bilan à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation. Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas lieu à une cessation et toutes les cessations ne sont pas consécutives à une défaillance.

DIFFICULTÉS DES ENTREPRISES

Activité partielle



Consommation d'activité partielle en Occitanie au 3^{ème} trimestre 2023

	Activité partielle	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle	Dont APLD	Évolution trimestrielle	Évolution annuelle
Effectif maximum indemnisé	2 410	-33,4 %	-70,5 %	1 150	-37,8 %	-80,8 %
Établissements indemnisés	350	-27,1 %	-63,9 %	80	-38,5 %	-79,5 %
Heures indemnisées	197 810	-34,0 %	-60,1 %	70 990	-38,0 %	-75,3 %
Montants indemnisés	1 795 870 €	-33,3 %	-63,7 %	734 290 €	-36,8 %	-77,0 %

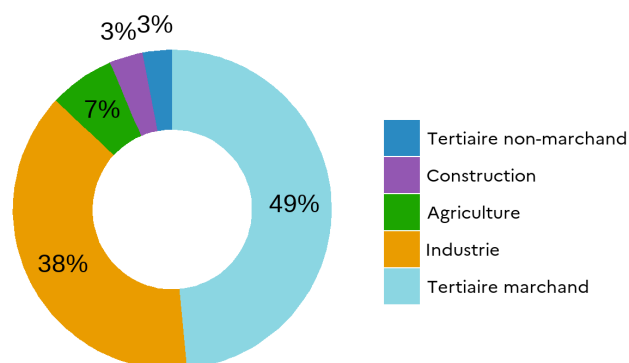
Source : Dares - Agence des Services de Paiement (ASP). Données provisoires arrêtées au 29/09/2023.

Au 3^{ème} trimestre 2023, le recours à l'activité partielle diminue une nouvelle fois fortement dans la région. Le nombre d'heures ainsi que le nombre de salariés indemnisés diminuent d'un tiers par rapport au deuxième trimestre. L'industrie représente 38% des heures indemnisées ce trimestre contre 43% le trimestre précédent. Malgré cette baisse, ce secteur reste fortement surreprésenté puisqu'il ne représente que 11% de l'emploi salarié régional contre 46% pour les services marchands. Dans le détail, le commerce (16% des heures indemnisées totales) et l'hébergement-restauration (11%) sont les deux secteurs des services les plus consommateurs d'activité partielle. Si les heures indemnisées baissent fortement dans l'hébergement-restauration (-43,5%) par rapport au 2^{ème} trimestre, elles sont quasi-stables dans le commerce (-1,6%).

La part des heures indemnisées au titre de l'activité partielle de longue durée (APLD) continue de diminuer et atteint 36%. Depuis le 1^{er} janvier 2023, il n'est plus possible d'entrer dans ce dispositif qui cessera d'exister au 31 décembre 2026.

Le nombre de nouvelles demandes d'activité partielle ont par ailleurs diminué de 31,3% sur le trimestre. Les motifs de demande les plus courants restent la conjoncture économique (30%) et la survenue d'un sinistre (19%). Le nombre de demandes ne progresse pour aucun motif de façon significative. Le reflux est particulièrement marqué pour les demandes liées à l'épidémie de grippe aviaire qui ont diminué de plus de moitié sur le trimestre.

Répartition des heures d'activité partielle indemnisées au 3^{ème} trimestre 2023 en Occitanie par secteur d'activité



Source : Dares - Agence des Services de Paiement (ASP). Données provisoires arrêtées au 29/09/2023.

Le dispositif d'activité partielle :

L'activité partielle permet à un employeur en difficulté de faire prendre en charge tout ou partie du coût de la rémunération de ses salariés. Ce dispositif a été massivement mobilisé pour faire face à la pandémie de covid-19 dès 2020. Il peut cependant être demandé pour d'autres motifs : difficultés économiques, événement climatique, épidémie de grippe aviaire etc...

En août 2020, le dispositif d'activité partielle de longue durée (APLD) a été introduit. Pensé pour faire face à la crise sanitaire, il permet à une entreprise confrontée à une réduction durable de son activité de diminuer les horaires de travail de ses salariés. L'entreprise reçoit alors une allocation en l'échange de contreparties sur le maintien des emplois. L'accès à l'APLD est conditionné à la signature d'un accord collectif.

Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) et Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC)



En Occitanie au 3^{ème} trimestre 2023, 37 établissements ont été impactés par un plan de sauvegarde de l'emploi pour un total de près de 210 emplois menacés. Ces emplois relèvent quasi exclusivement du secteur tertiaire (99%) et plus particulièrement de l'hébergement-restauration et du commerce. Au cours des 4 derniers trimestres, le nombre d'établissements touchés par des procédures de sauvegarde de l'emploi a plus que doublé (+126,5%), mais en parallèle le nombre de suppressions d'emplois demandées est en baisse (-24,5%).

Par ailleurs, 6 établissements ont été concernés par une procédure de rupture conventionnelle collective au cours du trimestre. En un an, 76 emplois ont été impactés par ce type de procédure en Occitanie, soit une réduction de moitié par rapport à l'année glissante précédente.

Plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) :

Le plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) est un dispositif qui prévoit diverses mesures dans le but d'éviter ou de limiter les licenciements pour motif économique dans une entreprise. Un PSE est obligatoire pour toute entreprise de 50 salariés ou plus prévoyant de licencier au moins 10 salariés dans une période de 30 jours consécutifs.

Ruptures conventionnelles collectives (RCC) :

Une rupture conventionnelle collective (RCC) permet à un employeur et à plusieurs salariés en CDI de convenir d'un commun accord des conditions de rupture du contrat de travail qui les lie. Toutes les entreprises ont la possibilité de conclure un accord de RCC quels que soient leur effectif et le nombre de ruptures envisagées.

Nombre d'établissements et de salariés impactés par un PSE ou une RCC au cours des 4 derniers trimestres en Occitanie

	Établissements (PSE)	Salariés (PSE)	Établissements (RCC)	Salariés (RCC)
T3 2023	37	207	6	40
T2 2023	40	310	10	9
T1 2023	46	570	13	27
T4 2022	65	278	0	0
Total Occitanie (année glissante)	188	1 365	29	76
Évolution annuelle	+126,5 %	-24,5 %	+3,6 %	-47,2 %
Total France métropolitaine (année glissante)	2 364	33 530	387	6 096
Évolution annuelle	+130,6 %	+52,4 %	+9,3 %	-52,3 %

Source : DGEFP – RupCo



RECOURS AUX PRESTATIONS SOCIALES

En Occitanie, au 3^{ème} trimestre 2023, 189 100 personnes bénéficient du revenu de solidarité active (RSA), un nombre en baisse sur un an (-1,5%) et au plus bas depuis 2019. Dans le même temps, plus de 487 000 personnes ont perçu la prime d'activité (+0,4%) et près de 143 000 l'allocation destinée aux adultes handicapés (+3,6%). Enfin, le recours à l'allocation de solidarité spécifique continue de fortement diminuer (-10,7%).

Le **Revenu de Solidarité Active (RSA)** s'adresse à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Le RSA est une allocation différentielle qui complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le seuil d'un revenu garanti, ou montant forfaitaire, dont le barème varie selon la composition familiale. Le RSA peut être majoré pour les parents isolés assurant la charge d'un ou plusieurs enfants ainsi que pour les femmes enceintes isolées.

L'**Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)** s'adresse aux personnes handicapées aux revenus modestes ne pouvant prétendre ni à une pension de retraite, ni à un avantage invalidité, ni à une rente d'accident du travail d'un montant au moins égal à l'AAH.

L'**Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)** est une allocation pour les demandeurs d'emploi ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail. Les allocataires de l'ASS sont les allocataires indemnisés au titre du dernier jour de chaque mois considéré.

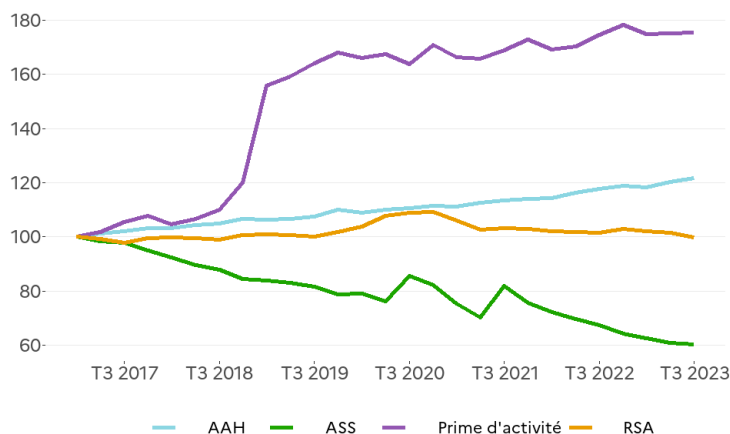
La **prime d'activité** est un complément de revenus d'activité s'adressant aux travailleurs aux revenus modestes, salariés ou non. Toute personne majeure non étudiante percevant des revenus issus d'une activité professionnelle peut bénéficier de la prime d'activité sous conditions de ressources. La prime d'activité peut être temporairement majorée sous les mêmes conditions que le RSA.

Depuis 2017, la prime d'activité est le dispositif dont le nombre de bénéficiaires a le plus augmenté (+75,3%), notamment en raison de l'élargissement des critères d'éligibilité en 2019 à la suite du mouvement des « gilets jaunes ». A l'inverse, le nombre de bénéficiaires de l'ASS a fortement diminué (-39,7%). Après une hausse pendant la crise sanitaire, le recours au RSA retrouve progressivement son niveau d'avant crise.

Recours aux prestations sociales en Occitanie au 3^{ème} trimestre 2023

Prestation sociale	Nombre de bénéficiaires à la fin du T3 2023	Évolution annuelle
Revenu de Solidarité Active (RSA)	189 100	-1,5 %
Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	142 630	+3,6 %
Allocation de Solidarité Spécifique (ASS)*	27 860	-10,7 %
Prime d'activité	487 130	+0,4 %

Évolution du recours aux prestations sociales en Occitanie (Base 100 au T1 2017)



Sources : CNAF, MSA, Pôle Emploi. Données provisoires.

*Les données de l'ASS sont arrêtées en fin de deuxième mois du trimestre.

Alan MANCHON (SESE, Dreets Occitanie)

DREETS Occitanie

Directeur de publication : Julien TOGNOLA

Réalisation : Service Études, Statistiques, Évaluation (SESE)

5 esplanade Compans-Caffarelli — BP 98016 — 31080 Toulouse cedex 6

